

l'enseignant

du Finistère



Bulletin trimestriel du Syndicat des Enseignants-UNSA

Jusqu'au 2 décembre, que nous votions par correspondance ou dans notre bureau de vote, nous allons élire les délégués du personnel qui siègeront en CAPD et en CAPN.

A l'heure où ceux qui nous gouvernent se passeraient bien de tout contre pouvoir, il est indispensable de renforcer celui que les enseignants ont conquis depuis près de 60 ans.

C'est en effet dans les commissions

paritaires que nous pouvons, avec votre appui, résister aux décisions arbitraires et faire des propositions alternatives :

- pour défendre et promouvoir le service public et laïque d'éducation,
- pour défendre nos acquis et construire de nouveaux droits

pour chacun d'entre nous.

Ces élections permettront aussi de déterminer la représentativité du SE-UNSA au plan local et national.

C'est donc l'occasion pour tous ceux, adhérents ou non, qui se reconnaissent dans notre syndicalisme

de nous apporter leur soutien.

Dans notre département, vous êtes de plus en plus nombreux à nous solliciter tout au long de l'année pour des suivis individuels ou pour votre école ; tous ensemble nous

sommes des milliers à pouvoir exiger une autre orientation pour l'école, pour nos statuts et pour notre carrière :

**Alors faites la différence,
votez pour les listes du
SE-UNSA.**

S'OPPOSER
et proposer



Faites
la différence,
Adhérez
au SE-UNSA !

Retrouvez toutes les infos sur le site du Se29

<http://se-unsas29.org>



Le Se-Unsa agit pour le retrait de la mesure budgétaire qui condamne les Rased et leurs missions sur le traitement de la grande difficulté scolaire. Tous les enseignants sont concernés ! Si cette mesure est votée dès 2009, elle programme dans les trois ans la disparition des RASED et par là même condamne l'ensemble des enseignants à se charger seuls de la grande difficulté scolaire, ce qui est une mission spécifique des RASED. Pour appuyer cette action, le SE-UNSA vous demande d'envoyer à votre député et sénateur une motion du conseil des maîtres et pour les personnels de RASED, une lettre individuelle ou collective (à voir sur www.se-unsas29.org)

Revue trimestrielle
Dir. de publication : Claude KERYHUEL
CPPAP : 1108 S 08051
Prix du n° : 0,90 cts
Imprimé par nos soins :
SE-UNSA 29
6bis, Route de Brest
29000 QUIMPER
02 98 64 02 53 - 29@se-unsas29.org

Dire toujours non à tout et le crier très fort, ça vous suffit ?

En tant qu'élus du personnel, au SE-UNSA, nous respectons des principes auxquels nous ne dérogeons jamais.

Notre principe de base : défendre les collègues en difficulté face à l'administration sans faire de vagues, sans faire monter la mousse. La discrétion est très souvent gage d'efficacité et de réussite.

Nous ne pratiquons pas un syndicalisme du "coup médiatique" pour faire parler de nous en mettant sur la place publique des cas graves et individuels. Ce n'est pas parce qu'on que l'on crie fort que l'on est efficace.

Nous nous sommes toujours tenus à respecter la confidentialité des infor-

mations personnelles concernant les collègues (publication des barèmes, de listes diverses...). Nous continuerons.

Enfin, notre souci n'est pas d'être "les premiers" à publier une information, mais de vous informer de façon sûre.

Le paritarisme, c'est quoi au juste ?

Nous vous représentons et nous vous défendons à la **CAPD** (Commission paritaire départementale) et à la **CAPN** (Commission paritaire Nationale).

Une commission paritaire comporte autant de représentants

du personnel que de représentants de l'administration.

Ce système est un acquis qui garantit l'équité et la transparence.

Sans le paritarisme, vous seriez entièrement soumis à l'arbitraire des décisions de vos supérieurs, sans aucun moyen pour vous défendre !



Cela existe malheureusement ailleurs....

Faites la différence. Montrez votre attachement au paritarisme, n'oubliez pas de voter !

Nous représentons tous les personnels aussi bien en commission paritaire, qu'en groupes de travail pour préparer le mouvement, les promotions. Nous accompagnons tous les collègues qui le demandent pour leur défense personnelle face à l'administration.

Nous sommes conscients de la spécificité du Finistère (ruralité, petites écoles, scolarisation dès

deux ans, concurrence de l'école privée), et notamment au moment de la carte scolaire nous aidons les écoles publiques à maintenir leurs classes.

Nous soutenons les directeurs et demandons des décharges pour tous et des emplois statutaires pour l'aide administrative. Le SE-UNSA a obtenu des revalorisations pour tous les directeurs.

Nous refusons le démantèlement des RASED et exigeons le maintien des formations ASH : la spécialisation et la création de postes spécialisés est le seul moyen de pouvoir accueillir tous les enfants.

Nous revendiquons une vraie formation initiale et continue, et donc refusons la disparition des IUFM et de leurs formateurs.

Nous demandons des congés-formation ouverts

à tous, pour permettre à chaque collègue d'évoluer dans sa carrière, voire de changer de métier s'il le souhaite ou y est obligé (santé).

Nous nous opposons à une application restrictive du droit au temps partiel : nous sommes fonctionnaires et avons les droits des fonctionnaires puisque nous en avons les devoirs.

Nous sommes attentifs au début de carrière de nos jeunes collègues et les soutenons dans toutes leurs démarches. Nous mettons des outils spécifiques à leur disposition.

Le contrôle technique c'est seulement pour les voitures ?

Enseigner, un métier sans risque ? Fatigue et maladies s'arrêtent-elles aux portes de nos classes ?

Il n'existe aucune médecine du travail pour les enseignants qui peuvent travailler 40 ans sans jamais avoir vu un médecin !

Au ministère de l'Éducation nationale la médecine du travail est encore très largement de la fiction.

Au SE-UNSA nous jugeons inacceptable cette situation :

- Inacceptable, car notre métier est éprouvant, nerveusement et physiquement.
- Inacceptable, car nous sommes en présence d'enfants et peu de précautions sont prises par rapport aux transmissions possibles de maladies, d'infections.
- Inacceptable et paradoxal, quand notre ministère donne mission aux enseignants d'enseigner aux élèves l'éducation à la santé
- Inacceptable, car si la « mention ressources humaines » existe dans notre ministère, elle ne retient que la notion ressources pour la gestion administrative et l'institution néglige la dimension humaine en terme de prévention et de suivi de la santé des personnels.

L'Éducation Nationale réussit cet exploit de mériter le bonnet d'âne pour l'attention qu'elle ne porte pas à la santé de ses propres agents !

La réglementation prévue pour la fonction publique et dans le

monde du travail doit s'appliquer à tous les enseignants comme à tous les salariés.

Exigez, avec le SE-UNSA, un véritable service de Santé au travail !



Une petite politique pour les tout petits, ça vous convient ?

Voter SE-UNSA, c'est s'opposer à toute atteinte portée à l'école maternelle.

Le SE-UNSA dénonce notamment la régression constante de la scolarisation des deux ans dans les écoles publiques de notre département. L'école privée n'a pas ces contraintes...

Une formation de qualité, ça vous paraît du luxe ?

Formation initiale menacée, stages annulés, offre réduite, non-remplacement ...

Voter SE-UNSA, c'est exiger la

prise en compte des besoins de l'école et de ses personnels en commission paritaire départementale.

Scolariser tous les enfants dans de bonnes conditions, c'est trop demander ?

Enfants en situation de handicap, élèves en difficulté...

Voter SE-UNSA c'est s'opposer au démantèlement de l'éducation spécialisée, réaffirmer le rôle décisif des RASED et exiger de vrais dispositifs d'aide sur le temps d'obligation scolaire.

L'école privée mieux traitée que l'École Publique ça vous rassure ?

Financer l'école privée comme un service public, cela devient la règle ... Voter SE-UNSA, c'est dire non à l'obligation de financement par les communes. C'est développer les écoles publiques dans notre département.

Changer de département : prêts à ne plus être défendus ?

Lors de la réunion plénière au ministère le 20 octobre et par courrier, le SE-UNSA avait dénoncé des mesures qu'il jugeait pénalisantes pour les collègues concernés par un changement de département ou par un changement de poste au sein de leur département .

Le SE-UNSA s'oppose aux modalités de prétendu dialogue social et exige le respect des commissions administratives paritaires (CAP) et, par là-même, des prérogatives des élus du personnel.

Le Paradis syndical

En cette période particulièrement perturbante pour l'école et les collègues, le **SE-UNSA** vous propose de vous projeter dans un monde imaginaire... Un paradis syndical que certains revendiquent haut et fort, reprochant souvent au **SE-UNSA** de ne pas vouloir le créer.

Ce paradis syndical, nous pourrions l'appeler le paradis U, le paradis O. Nommons-le simplement, le *paradis qui vaut pas un radis*. Un tableau vous éclairera plus que des phrases.

Laure, 57 ans, a décidé de faire valoir ses droits à pension. Elle va toucher environ 70% de son dernier traitement. Le *paradis qui vaut pas un radis* ayant refusé catégoriquement la création du corps des PE, **Laure** va partir au 11^{ème} échelon instituteur et touchera une pension de 1350€ (70% de 1930€).

Le *paradis qui vaut pas un radis* ayant refusé la mise en place des aides-éducateurs, **Philippe** est toujours au chômage.

Cathy est directrice depuis 12 ans dans son école élémentaire de 4 classes. Le *paradis qui vaut pas un radis* n'ayant signé aucune avancée pour les directeurs d'école, elle est toujours directrice sans décharge et touche une indemnité annuelle de direction de 655€. Et personne ne l'aide dans son travail administratif.

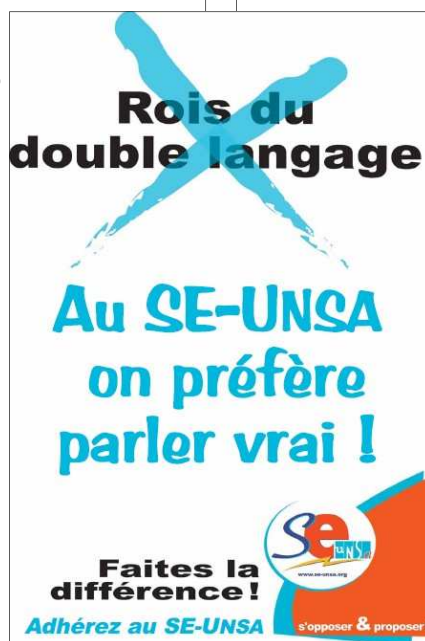
X. Darcos a décidé unilatéralement de supprimer l'enseignement obligatoire le samedi matin. Le *paradis qui vaut pas un radis* ayant rejeté tout en bloc, **Christian**, enseignant en maternelle, se tape 72h d'aide directe face aux élèves de l'école élémentaire voisine.

Laure est passée au 11^{ème} échelon PE et touchera une pension de 1727€ (70% de 2470€), soit **377€ de plus par mois**.

Philippe a été 3 ans aide-éducateur puis a passé le concours 3^{ème} voie. Il est **PE depuis 5 ans**.

Depuis 2 ans, **Cathy** bénéficie d'un **quart de décharge**. Son indemnité annuelle s'élève à **1495€** (1295 + 200 obtenus en septembre dernier grâce au SE-UNSA). Elle bénéficie également d'une **aide administrative**. Et d'une **décharge supplémentaire** de 20h.

Christian fait **40h** d'aide dans son école, devant un **petit groupe de ses élèves**. De plus, certaines réunions qu'il faisait auparavant hors temps de service sont désormais incluses dans ce temps. Christian apprécie aussi les week-end de 2 jours mais il ne le dit pas trop, il paraît que c'est mal vu par certains...



Nous tenons bien évidemment à la disposition des collègues les preuves officielles de ce tableau.

Il y a deux positions syndicales : soit avancer pas à pas et engranger petit à petit, soit toujours refuser. Ceux qui connaissent un peu l'histoire du syndicalisme savent que tous les acquis sociaux ne viennent certainement pas de la 1^{ère} position, celle d'un syndicalisme dogmatique. La réalité syndicale, celle de la seconde colonne, correspond aux avancées obtenues par le combat syndical et les signatures du **SE-UNSA**.

Au **SE-UNSA**, nous savons nous **opposer** mais nous savons aussi **proposer** (et engranger !)...

Le 2 décembre, faites le choix du Se-Unsa, second syndicat de l'éducation nationale.